

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2024/ALS 8**

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

**OBJET : Demande de subventions dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional n°2 (C.A.R)**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les objectifs du Contrat d'Aménagement Régional,

VU les projets des opérations suivantes :

- 1/ Extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) de Vaux pour 1 562 788,85 € HT,
- 2/ Aménagement des berges de l'Oise pour 1 126 130,00 € HT

**CONSIDERANT** que le coût global prévisionnel de ces deux opérations est de 2 688 918,85 € HT soit 3 226 702,62 € TTC :

**CONSIDERANT** que ces deux opérations peuvent bénéficier d'un financement de la Région Ile de France et du Département du Val d'Oise dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional, plafonnée à hauteur à 2 000 000€ HT,

**DECIDE**

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Région et du Département relative à ces opérations, conformément au règlement des contrats d'aménagement régional

Article 2 : de s'engager sur les plans de financements prévisionnels répartis comme tel :

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA RÉGION EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM RÉGIONALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Vaux	1 562 788,85	1 300 000,00	32 500,00	579 800,00	687 700,00	50%	650 000,00
Aménagement des berges de l'Oise	1 126 130,00	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00	50%	350 000,00
TOTAL	2 688 918,85	2 000 000,00	32 500,00	1 279 800,00	687 700,00	50%	1 000 000,00
Dotation prévisionnelle maximum Région			16 250,00	639 900,00	343 850,00		1 000 000,00

OPÉRATIONS	MONTANT OPÉRATIONS PROPOSÉES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION			DOTATION PRÉVISIONNELLE MAXIMUM DEPARTEMENTALE	
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €
Extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Vaux	1 562 788,85	1 300 000,00	16 250,00	289 900,00	343 850,00	25%	325 000,00
Aménagement des berges de l'Oise	1 126 130,00	700 000,00	0,00	350 000,00	0,00	25%	175 000,00
TOTAL	2 688 918,85	2 000 000,00	16 250,00	639 900,00	343 850,00	25%	500 000,00
<b>Dotation prévisionnelle maximum Département</b>			<b>8 125,00</b>	<b>319 950,00</b>	<b>171 925,00</b>		<b>500 000,00</b>

Article 3 : Il est précisé que les dépenses sont inscrites aux budgets 2024 et suivants en section d'investissement

Article 4 : Il est précisé que les recettes seront inscrites en investissement sur les budgets 2024 et suivants si celles-ci sont attribuées.

Article 5 : La Ville de Méry-sur-Oise s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

Article 6 : Copie de la présente décision sera adressée :

Madame la Présidente de la Région Ile de France,  
Madame la Présidente du Département du Val d'Oise,  
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à MERY-SUR-OISE  
Le 23/08/2024



Le Maire

Pierre-Edouard EON  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Val d'Oise